

Une habitante de Thuir agressée physiquement par un poseur de Linky

Suite à de nombreux signalements de menaces verbales quant à des amendes payées par ceux qui refusent le Linky, des intimidations physiques ainsi que des insultes: " tarée ", voire des insultes à caractère sexiste: " salope ", différentes femmes se sont plaintes auprès du collectif anti-Linky de Thuir d'agissements délictueux et abusifs d'ouvriers de Méci-Constructel, société partenaire d'Énédis procédant au déploiement des compteurs communicants.

Le 24 mai dernier, une nouvelle femme, Carole B., a été menacée de représailles financières et a subi des intimidations physiques à son domicile, et ce, malgré son courrier refusant clairement ce type de compteur, envoyé avec accusé de réception à Énédis et son compteur actuel barricadé.

Vivant seule avec sa fille adolescente, très lourdement handicapée, n'en pouvant plus de ces visites intempestives et menaçantes chez elle, cette dame a appelé à l'aide un des membres du collectif anti-Linky de Thuir, afin de constater les faits.

À son arrivée sur les lieux, Jocelyne L., membre du collectif, vu le contexte conflictuel, décide de filmer la scène afin de se protéger, le signalant à l'intervenant immédiatement.

L'employé de Méci-constructel travaille sans casque, ni aucune protection ou balisage autour du chantier. De plus, il pleut ce jour-là et comme on peut le voir sur la 1ère vidéo, ce-dernier est en pleine discussion avec une personne âgée se trouvant à courte distance du compteur sur lequel il est en train d'intervenir.

Il s'avère que c'est un de ses collègues qui a menacé Carole un peu plus tôt, mais il refuse de l'appeler, lui ou son chef d'équipe. Il se met à faire du chantage. Dans un 1er temps, il dit : " Vous coupez votre enregistrement vidéo et ensuite, j'appelle mon chef". Jocelyne s'exécute et éteint immédiatement son portable, mais à la seconde ou elle obtempère, il lui dit : " Alors maintenant, vous effacez la vidéo et ensuite j'appelle mon chef" . Par conséquent, elle a tout de suite recommencé à filmer et c'est alors qu'il s'est jeté sur elle, l'attrapant et la bousculant avec force, puis finissant par lui arracher violemment son téléphone portable. Une fois qu'il a réussi à lui voler son téléphone, il est parti s'enfermer dans son véhicule de service pour tenter de craquer le code de sécurité du portable, afin d'en effacer les vidéos.

Voyant que Jocelyne avait appelé les gendarmes, il a ensuite essayé " d'arrondir les angles " en venant mettre dans les mains de Carole le téléphone volé. Cette-dernière était particulièrement malade ce jour-là et s'est laissée surprendre par le geste de l'employé de Méci-Constructel. Elle lui a dit de reprendre le téléphone, comprenant qu'il essayait de la manipuler avant l'arrivée des forces de l'ordre. De fait, refusant de le reprendre, il repart tranquillement à son chantier, tout en traitant Jocelyne d'hystérique et lui disant que " elle avait de la chance de n'être qu'une femme".

Pourtant, à l'arrivée des gendarmes, malgré les explications de Jocelyne et le fait que l'ouvrier ait reconnu avoir pris le téléphone, il est reproché au membre du collectif anti-linky d'avoir filmé. Le gendarme qui s'adresse à elle, lui "crie dessus"! Elle est obligée de lui rappeler que c'est elle qui vient de se faire voler son téléphone et agresser physiquement ! Rien n'y fait, le ton reste dur et le gendarme ordonne à Jocelyne de se rendre sur le champ à la gendarmerie. Le ton employé pour parler à son agresseur est lui, tout à fait cordial. D'ailleurs, il continue tranquillement son chantier puis, une fois à la gendarmerie, son audition sera brève. Il ne fera pas une minute de garde à vue, ce qui reste étonnant dans le cadre d'une affaire de vol avec violences.

En revanche, l'audition de Jocelyne se passe très mal. Le gendarme refuse d'écrire tout ce qu'elle souhaite dire, telles que les insultes à caractère sexiste, minimisant les violences en parlant de "bousculade" ou encore que l'ouvrier, afin d'être tranquille pour effacer les vidéos compromettantes, était allé s'enfermer dans sa voiture, entre autres... Par ailleurs, elle a subi aussi plusieurs intimidations de la part de 2 autres gendarmes, dont le responsable de la brigade. Ils lui ont dit que, c'était ridicule, voire pour un, qu'elle était ridicule et qu'ils avaient autre chose à faire que de s'occuper du Linky! Jocelyne a été encore obligée de leur répéter que c'était elle la victime !

Depuis, les gendarmes l'appellent n'importe quand pour lui dire qu'elle sera auditionnée à propos des vidéos, ou lui dire qu'ils vont passer à son domicile, le dimanche pour lui rendre les vidéos.

Carole, également victime , mais aussi témoin de l'agression, a été convoqué 10 jours après les faits...un SAMEDI alors que nul n'ignore dans ce dossier, qu'elle est seule avec sa fille handicapée et qu'en fin de semaine, elle n'est disponible que pour son enfant! De plus, elle non plus n'a pas pu déposer sa plainte dans de bonnes conditions. Tout comme Jocelyne, elle déplore un manque de neutralité et des intimidations de la part du gendarme qui l'entendu.